



## Association Sportive du Collège de Provence Association Sportive du Lycée de Provence

### *ANNEE SCOLAIRE 2019 - 2020*

Le Collège et le Lycée de Provence offrent, aux élèves qui le souhaitent, la possibilité de participer aux compétitions et activités au sein de l'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE PROVENCE et de l'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DE PROVENCE.

La Présidente est le Chef d'Etablissement, Madame Marie-Pierre CHABARTIER. Les professeurs d'E.P.S. en sont les principaux animateurs.

Les activités sont nombreuses et diversifiées : elles développent le sport à Provence, favorisent la solidarité entre élèves, offrent des responsabilités aux volontaires, mettent en valeur l'esprit sportif et les traditions éducatives de l'établissement, et associent le plus possible d'adultes dans les tâches d'encadrement.

Les compétitions ont lieu le mercredi après-midi. Des entraînements, suivant les activités, sont organisés en semaine entre 12h00 et 14h00 et le mercredi après-midi.

#### **ACTIVITES PROPOSEES**

Elles dépendent du choix et du nombre des élèves pour chaque discipline suivant les catégories (foot, volley, basket). Plusieurs sports individuels sont proposés : tennis de table, cross, voile.

Les déplacements pour ces compétitions sont pris en charge, en partie, par l'Association.

Il est aussi possible de participer aux compétitions dans d'autres sports individuels : ski, escalade, tennis, golf, combat, voile, planche à voile, etc.

Les déplacements et le matériel pour ces compétitions sont à la charge de ceux qui les pratiquent.

Nous ne refusons aucune inscription, mais nous conseillons une orientation suivant les possibilités d'accueil et en fonction des capacités physiques de chacun.

Des formulaires d'inscription seront distribués aux élèves lors des réunions d'informations complémentaires qui seront faites dans chaque classe, en début d'année.

La cotisation de l'ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DE PROVENCE ou de l'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DE PROVENCE est de **30.00 €** pour l'année. Elle est valable pour toutes les activités et comprend la licence obligatoire.

Une assemblée générale sera organisée au 1<sup>o</sup> trimestre, au cours de laquelle seront élus les élèves membres du bureau de l'A.S.

Les informations ponctuelles sont affichées au tableau situé près du bureau des professeurs d'E.P.S.

Tout élève pratiquant un sport dans un club se doit de participer et de représenter le Collège ou le Lycée pour les rencontres officielles si la même activité sportive est pratiquée au sein de l'Etablissement, (c'est une obligation sur le plan légal en vertu des accords régissant le sport scolaire et le sport fédéral).

Les parents intéressés par l'A.S. peuvent nous communiquer toute proposition ou suggestion. Nous les remercions à l'avance.

**Le Bureau de l'A.S.**